



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE L'AUDE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° ; - SEPTEMBRE 2011

PUBLIE LE 20 SEPTEMBRE 2011

SOMMAIRE

Préfecture de l'Aude

pref11- SECRETARIAT GENERAL

Arrêté N °2011243-0001 - Arrêté délégation de signature à M. Henri CASTETS,
directeur de l'Ecole Nationale de Police de Nîmes

..... 1

PRÉFET DE L'AUDE

**Arrêté préfectoral n° 2011243-0001
donnant délégation de signature à M. Henri CASTETS,
directeur de l'Ecole Nationale de Police de Nîmes**

Le Préfet de l'Aude,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu la loi du 9 juillet 1966 portant organisation de la police Nationale ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 95-1197 du 6 novembre 1995 portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police Nationale ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des Préfets de région et à la délégation de signature des Préfets et des Hauts Commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret n° 2009-176 du 16 février 2009 modifiant le décret n° 64-805 du 29 juillet 1964 fixant les dispositions réglementaires applicables aux Préfets et le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté du ministre de l'intérieur du 6 novembre 1995 portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police Nationale ;

Vu l'arrêté du ministre de l'intérieur de l'Outre Mer et des collectivités territoriales n° 1099 du 15 octobre 2008 portant nomination de M. Henri CASTETS, commissaire divisionnaire, en qualité de directeur de l'Ecole Nationale de police de Nîmes ;

Vu le décret du 25 mars 2009 nommant Mme Anne-Marie CHARVET en qualité de préfète de l'Aude ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture de l'Aude,

... / ...

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à M. Henri CASTETS, Commissaire Divisionnaire, Directeur de l'Ecole Nationale de Police de Nîmes, pour prendre et signer les décisions prononçant les sanctions de l'avertissement et du blâme à l'encontre des adjoints de sécurité en formation à l'Ecole Nationale de Police de Nîmes et recrutés par la Préfecture de l'Aude et aux cadets de la république scolarisés dans le même établissement.

ARTICLE 2 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Aude, le Directeur de Cabinet du Préfet de l'Aude et le Directeur de l'Ecole Nationale de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude.

Carcassonne, le 20 SEP. 2011

Le Préfet,



Anne-Marie CHARVET